



Une campagne antitrustarde il y a un siècle

Albert Tessier

Number 2, 1937

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078845ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078845ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, A. (1937). Une campagne antitrustarde il y a un siècle. *Les Cahiers des Dix*, (2), 199–206. <https://doi.org/10.7202/1078845ar>

Une campagne antitrustarde

il y a un siècle

Par l'abbé ALBERT TESSIER

Les Vieilles Forges, sur le Saint-Maurice, peuvent se vanter — ou se plaindre, selon le point de vue — d'être le berceau de la grande industrie en Amérique. Le haut-fourneau fut allumé pour la première fois au mois d'octobre 1737, mais des mouvements se dérangèrent et il fallut attendre au 20 août 1738 pour mettre officiellement l'usine en opération.

Il y a donc près de deux siècles que la grande industrie existe aux bouches du Saint-Maurice. Cet anniversaire me justifierait d'écrire un article emballé et retentissant. Les hommes qui ont mis sur pied — avec les moyens plus que rudimentaires d'il y a deux siècles — une industrie métallurgique de grande envergure, comme l'était celle des Forges à ses débuts, méritent qu'on leur rende publiquement hommage pour leur cran et pour leur esprit d'initiative. D'autant que leur exemple nous rappelle opportunément que les hommes de sang français peuvent, eux aussi, s'attaquer victorieusement à de grandes entreprises économiques !

Mais j'ai choisi l'autre côté de la médaille ; par souci d'originalité peut-être, certainement aussi pour montrer comme l'histoire se répète. J'ai trouvé mon sujet d'article dans cette phrase de *l'Ere nouvelle*, en date du 29 décembre 1852: « Oui, c'est le monopole (des Forges) qui, en nous écrasant de tout le poids de ses restrictions injustes, a retenu notre ville et le district dans cet état d'inertie, de faiblesse et de pauvreté. » On croirait lire un journal de 1937 !

Pourtant, la naissance des Forges avait été saluée avec joie. Les colons, les soldats, les navigateurs, etc., allaient enfin pouvoir se procurer les articles, outils, ustensiles, dont ils avaient un impérieux besoin, sans être obligés de les importer de France par la voie précaire et lente des voiliers. Talon, qui pensait à tout, avait réclamé l'établissement de forges canadiennes dès l'année 1668. Après soixantedix ans d'attente, les Canadiens voyaient s'ouvrir l'usine tant désirée. Ce n'était pas trop tôt ! C'était même bien tard, puisque à ce moment le régime français tirait à sa fin.

L'industrie naissante des Forges jouira aussi d'un certain prestige auprès des Anglais, puisqu'on voit qu'il en fut question lors des négociations préparatoires au traité de Paris. Nos mines de fer auraient pesé dans les décisions finales des ministres britanniques que le Canada intéressait moins que certaines îles à épices ! Et Sa Majesté George III daigna aussi s'occuper des Forges Saint-Maurice ; un article de ses instructions au général Murray (le paragraphe 55), en date du 7 décembre 1763, leur est consacré. Le roi y note que cet établissement métallurgique est « d'une grande conséquence pour notre service et c'est notre bon plaisir qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées ne soit concédée à aucun particulier. » Il veut même agrandir les terres réservées : « et aussi (c'est notre plaisir) qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux dites forges, ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à notre usage, pour être aliéné de la manière que nous indiquerons ou prescrirons plus tard. » D'autres instructions du même genre viendront, en 1775 et en 1786, confirmer les volontés royales à ce sujet.

Aussi longtemps que la somnolente ville des Trois-Rivières et les paroisses rurales des alentours ne se sentirent pas trop à l'étroit, les gens laissèrent les nouveaux administrateurs assez libres de mener les Forges à leur guise. Comme on pouvait s'y attendre, les postes intéressants furent confiés à des Anglais ou, au moins, à de sûrs amis

du régime. « Les maîtres et contremaîtres, écrit Sulte, étaient des Ecossais et des Anglais ; les ouvriers des Canadiens. » Comme aujourd'hui . . .

En 1783, selon la remarque du duc de La Rochefoucauld, les Forges demeurent encore la seule industrie en opération au Canada. Des personnages influents, mêlés à la politique, s'y intéressent et en tirent des profits : David Munro, John Lee, et surtout le somptueux et intrigant Mathew Bell, dont la participation aux affaires des Forges dura de 1789 à 1843, soit cinquante-quatre ans. ¹

Vers 1830, les habitants des vieilles paroisses commencèrent à regarder vers l'arrière-pays trifluvien. Des colons s'éloignèrent du fleuve pour se tailler des domaines dans la forêt. Au nord du Cap-de-la-Madeleine, s'ouvrirent les premières terres de la paroisse Saint-Maurice. On s'aperçut alors que la route vers le nord était coupée, du côté des Trois-Rivières, par le domaine réservé aux Forges. L'agitation commença. Comme le bail des Forges était renouvelable en 1831, des pressions s'exercèrent auprès du gouverneur pour obtenir l'ouverture de lots à même le « royaume » des Forges. Le 24 février 1831, Pierre Vézina présida une grande assemblée populaire aux Trois-Rivières. En même temps, les députés Kimber et Dumoulin portaient la question sur le parquet de la Chambre. Trois adresses successives sont envoyées, priant S. E. le Gouverneur « de bien vouloir prendre en considération et adopter les moyens nécessaires pour qu'au moins trois ou quatre rangs de concessions sur les terres faisant actuellement partie du terrain donné à Bail avec les Forges Saint-Maurice puissent être concédés, défrichés et établis, et notamment qu'il soit pris des précautions à ce sujet pour que le renouvellement

1. Relevons en passant une coquille des *Forges Saint-Maurice*, par Benjamin Sulte, dans lesquelles il est dit que la participation de Bell aux Forges fut de cinquate-quatre ans, soit de 1798 à 1843; il faut lire de 1789 à 1843.

du bail des Forges Saint-Maurice ne nuise en aucune manière à la concession des terres en cet endroit. »

Le gouverneur répondit avec flegme:... « le bail a été étendu jusqu'au mois de mars 1834 et l'extension ultérieure est maintenant sous la considération du Gouvernement de Sa Majesté auquel je communiquerai la prière contenue dans cette adresse. »

Malgré les pétitions, les plaintes, les protestations, l'autorité couvre imperturbablement le locataire des Forges. En 1834, il obtient une autre extension de bail allant jusqu'au 31 décembre 1843. Kimber et Vallières de Saint-Réal menèrent le bal contre le bureaucrate Bell. Celui-ci se contentait de répondre que les terres rattachées au domaine des Forges étaient impropres à la culture, et, fort de la protection officielle, il laissait grogner les mécontents. L'atmosphère surchauffée de cette période d'agitation publique contribuait à aggraver les débats, publics ou privés. Un extrait d'une lettre de James Dickson, datée du 20 janvier 1847, nous édifiera sur le ton des échanges de vues entre citoyens. M. Dickson se plaint dans cette lettre d'avoir été assailli par M. P.-B. Dumoulin, un des chefs des protestataires : « Samedi dernier j'ai été assailli d'une manière indigne, grossière et violente, par monsieur P.-B. Dumoulin, qui, après m'avoir brusquement abordé, me dit sans provocation aucune de ma part, et à la façon d'une harangère, qui lui est particulière, que j'étais un « *menteur, un vaurien, un polisson, un usurier etc.* » M. Dumoulin était alors armé d'un gros bâton, dont il n'a pas cru cependant, dans l'intérêt de sa propre sûreté personnelle, devoir se servir . . . » Ces Tri-fluviens d'il y a quatre-vingt-dix ans, tout de même !

M. Bell et ses amis avaient beau jeu, car, en 1843, devant les réclamations trop véhémentes, le maître des Forges avait distrait une tranche de 5,000 arpents des 250,000 arpents détenus par les Forges, et il les avait cédés au gouvernement pour les offrir en vente aux aspirants colons. Or, au jour fixé, il ne s'était présenté aucun acheteur ! Des enquêteurs envoyés par le gouvernement avaient remis

des rapports défavorables sur la qualité du terrain et les choses en restaient là.

Mais tout cela n'empêchait pas les récriminations de monter à un rythme accéléré. *L'Ere nouvelle*, un journal lancé en 1852, le prit immédiatement sur le ton aigu et elle donna corps au mécontentement populaire. Elle mit carrément sur les épaules des dirigeants des Forges et de leurs protecteurs tous les maux dont se plaignaient les Trifluviens. Le rapport d'une enquête, menée par Etienne Parent en 1852, lui fournit un beau prétexte pour lancer ses foudres. Avec beaucoup de mesure et de précautions, Etienne Parent avait soutenu la thèse des défenseurs des Forges ; il avait demandé qu'on assurât « la permanence d'un établissement industriel, qui fait déjà vivre plusieurs centaines de familles, paraissant fort contentes de leur sort, et qui promet d'en faire vivre davantage encore . . . » Et il soutient qu'on fait erreur en voulant établir des colons « sur le plateau de sable des fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne où il n'y aura jamais qu'une population pauvre et misérable, surtout si les forges venaient à se fermer, ce qui priverait les habitants actuels d'un marché pour leur minerai et leur bois. »

Cette conclusion déplut aux directeurs de *L'Ere nouvelle* et aux adversaires du « trust » métallurgique ! M. P.-B. Dumoulin, député, répondit à M. Parent ; il vengea la terre sablonneuse de Saint-Etienne dont il proclama les qualités et il condamna sans nuances l'industrie des Forges : « Quant à l'établissement des forges lui-même, quel est celui qui vit à Trois-Rivières et qui n'est pas convaincu que cet établissement, loin d'être avantageux pour la prospérité de cette ville, a été l'unique cause de son manque de progrès . . . »

L'Ere nouvelle y alla aussi de sa plus belle encre : « Cet état de stagnation et d'engourdissement, nous le devons uniquement aux forges Saint-Maurice. Elles seules sont la cause que l'une des plus anciennes villes du pays est restée dans un état stationnaire qui porte les étrangers à accuser les citoyens de manque d'énergie et d'esprit

d'entreprise. Comment nous était-il possible de marcher sur un pied d'égalité avec les autres parties du pays, lorsque nous étions entourés d'une forêt qu'il ne nous était pas permis de franchir ; lorsque tous les pouvoirs d'eau, tout le bois de construction, en un mot toutes les richesses de la belle rivière Saint-Maurice et de ses tributaires étaient la propriété d'un homme, qui en jouissait en maître arbitraire, et qui ne payait, pour la jouissance de ce terrain presque illimité, que la somme de 500 louis par année. » Cette charge semble un peu exagérée, car les 250,000 arpents détenus par les Forges n'étaient qu'une bien minime tranche des 18,000 milles carrés du bassin du Saint-Maurice. Mais cet article du 2 février 1853 prévoyait sans doute ce qui se passerait dans la suite . . .

Malgré tout, la décision du gouvernement favorisa les prétentions de MM. Stuart et Porter. Le 30 juin 1853, *l'Ere nouvelle* exhale de nouveau sa mauvaise humeur : « Ainsi donc le gouvernement, après avoir pris en considération les avantages qui devraient naturellement résulter au pays d'alentour du maintien en pleine opération des Forges, améliorées telles qu'elles doivent l'être, etc., etc. . . . , croit nécessaire d'accorder la réserve demandée par MM. Stuart et Porter. Maintenant nous vous le demandons, habitants du district des Trois-Rivières, quels avantages avez-vous retirés, quel bien retirez-vous, de l'exploitation des Forges Saint-Maurice ? A part des ouvriers attachés à l'usine même, et qui y trouvent une existence, qui certes n'est pas des plus heureuses, nous trouvons et nous le disons hautement, que les Forges n'ont produit que la ruine et le dépérissement du pays d'alentour . . . » Voilà un jugement net et sommaire, qui ne faisait d'ailleurs que confirmer un article plus élaboré, paru dans *l'Ere nouvelle* du 29 décembre 1852. Il me semble utile de reproduire ici encore quelques paragraphes de cet exposé des doléances trifluviennes :

« Lorsque l'on considère le peu d'attention qu'ont donnée les gouvernants à cette belle partie du pays renfermée dans les limites de

ce district, l'on ne doit très certainement pas s'étonner de ce que notre ville soit si peu avancée, et soit demeurée pendant si longtemps une localité sans importance aucune et bien au-dessous de la position que sa qualité de chef-lieu du district devait naturellement lui faire occuper. Il n'y a pas un seul endroit dans tout le pays qui ait eu plus à souffrir des mauvais effets de cette politique dégradante, dont les Caldwell et Cie, d'heureuse mémoire, ont été les plus dignes ministres, politique qui réduisait toutes les questions les plus vitales aux proportions mesquines des exigences, présomptueuses et ruineuses pour le pays, de ces mignons qui agissaient avec d'autant plus d'effronterie, que toutes leurs exactions étaient plus certaines de rencontrer l'appui et la sanction du pouvoir le plus hypocritement despotique qui ait jamais régi les affaires de cette Province. De là le monopole des charges lucratives de l'état, circonscrites dans un petit nombre de familles privilégiées, qui formaient l'aristocratie la plus arrogante et la plus détestable.

« Ce sont ces immenses concessions de terres qui alors ont eu, sur la prospérité du pays en général, les suites les plus ruineuses qui se font encore aujourd'hui si vivement sentir par une émigration qui enlève tous les ans au pays l'élite d'une jeunesse active et intelligente, qui va chercher chez nos voisins de l'Union Américaine, du pain, de l'espace et de la liberté.

« Notre objet n'est pas pour le moment de faire ressortir tout ce que le système du « Family Compact » a eu d'injurieux à la dignité d'un peuple et de dégradant pour ceux qui s'en sont rendus les vifs instruments ; nous voulons seulement nous en tenir à montrer que le résultat immédiat de ce système a été, pour notre localité, la cause première de cette inactivité et de cette somnolente léthargie qui lui ont valu ce degré de prospérité (bien peu enviable) dont elle jouissait il y a encore à peine deux ans. Oui, c'est le monopole qui, en nous écrasant de tout le poids de ses restrictions injustes, a retenu no-

tre ville et le district dans cet état d'inertie, de faiblesse et de pauvreté. »

Malgré les faveurs consenties au « monopole, » l'établissement déclinait. Il semble d'ailleurs que les rancœurs manifestées par les citoyens diminuèrent graduellement. Les esprits étaient orientés ailleurs. Une industrie nouvelle, celle du bois de construction, commençait à transformer la vie du Saint-Maurice. Pour atteindre plus facilement les immenses richesses forestières de l'arrière pays trifluvien, on ouvrit des routes, on construisit même un chemin de fer, puis un autre ! Les hommes eurent accès à la forêt : ils s'y engouffrèrent pour se tailler quelques rares terrains de culture et, surtout, pour y gagner durement leur vie au service des « barons de la pulpe et du papier. »

Le « trust » des Forges connut un regain de vigueur sous la direction des McDougall, puis il se disloqua et mourut tranquillement en 1883. D'autres le remplacèrent !

A handwritten signature in cursive script, reading "Abbé Leblond Lasserre". The signature is written in dark ink on a white background. The first part of the signature, "Abbé", is written in a smaller, more compact script, while "Leblond Lasserre" is written in a larger, more flowing cursive style. There is a small flourish or mark above the "L" in "Lasserre".